

Activité antiXa



Données techniques

Conseils patients / Conseils officinal

Résultats et normes



Données Techniques

Définition

L'activité anti-Xa (prononcer « anti dix a ») est un test biologique permettant de vérifier l'efficacité des héparines de bas poids moléculaires (HBPM).

Parmi les anticoagulants, on distingue l'héparine standard (non fractionnée ou HNF : héparine, calciparine) et les héparines de bas poids moléculaire (HBPM) comme l'énoxaparine (Lovenox), tinzaparine (Innohep), fraxiparine (Fraxodi), nadroparine, deltaparine.

L'héparine ou HNF a une activité anti-coagulante liée à une structure (pentasaccharide) se fixant sur l'anti-thrombine III (AT III) entraînant l'inactivation de la thrombine (IIa), du facteur Xa, et d'autres facteurs de la coagulation (d'où l'effet anti-coagulant). Les HBPM quant à elles n'ont qu'une activité anti X et peu d'activité anti thrombine.

Les tests habituellement employés (TCA notamment) sont inopérants avec les HBPM.

Méthode

Mesure sur plasma citraté, après centrifugation du sang total ;

Tests chromogéniques et plus rarement, tests chronométriques.

Les tests diffèrent notamment par la quantité de facteur Xa apportée par le réactif et l'ajout ou non d'antithrombine exogène.

Indications

- Surveillance d'un traitement par HNF (la surveillance la plus courante étant la surveillance par TCA) ;
- Surveillance d'un traitement par HBPM ; cette surveillance est suggérée en cas de situation à risque d'accumulation et/ou de risque hémorragique

INFORMATIONS DE PUBLICATION

Source : Médecin des Hôpitaux - Praticien Hospitalier ; Urgences médico-chirurgicales et judiciaires, SMUR; Hôtel-Dieu-Cochin (Paris); Université Paris Descartes

Créé le : 10/10/2008 | Mis à jour le : 18/03/2010

- (insuffisant rénal modéré, âge élevé, petit poids corporel ...) ;
- Le fondaparinux ne nécessite pas de surveillance biologique systématique de l'activité anti-facteur Xa.



Conseils patients / Conseil officinal

Préparation à l'examen

- Aucune préparation
- Rappelons qu'avant tout traitement par HBPM, un dosage des plaquettes doit être réalisé. La dose doit être calculée en fonction du poids corporel et adaptée à la fonction rénale.

Conditions de l'examen

- Dans un laboratoire d'analyses de biologie médicale (LABM) ;
- Prise de sang veineux (au pli du coude en général) ;
- Un patch d'Emla (lidocaïne + prilocaïne) peut être appliqué 1 heure avant sur les 2 plis du coude ;
- Les résultats ne sont pas disponibles immédiatement mais envoyés au médecin.

- Pour l'HNF, la détermination du TCA ou de l'activité anti-facteur Xa se fait entre 2 injections lorsque l'HNF est administrée par voie sous-cutanée ou 6 heures après le début du traitement
- Pour les HBPM : prélèvement à la 48ème heure de traitement, 3 à 5 h après 2ème ou 4ème injection.



Résultats et Normes

Normes

- Pour l'HNF : L'effet anticoagulant optimal de l'HNF à dose curative correspond à une activité anti-facteur Xa comprise entre 0,3 et 0,7 unités anti-facteur Xa/ml ou à un allongement correspondant du TCA.
- Pour les HBPM : Il est déconseillé de dépasser une valeur > 1 UI anti-Xa/ml sous LOVENOX® et 1,5 UI anti-Xa/ml sous INNOHEP®.

Variations

INFORMATIONS DE PUBLICATION

Source : Médecin des Hôpitaux - Praticien Hospitalier ; Urgences médico-chirurgicales et judiciaires, SMUR; Hôtel-Dieu-Cochin (Paris); Université Paris Descartes

Créé le : 10/10/2008 | Mis à jour le : 18/03/2010

En savoir plus : [AFFSAPS](#). Prévention et traitement de la maladie thromboembolique veineuse en médecine. Recommandations de bonne pratique. Novembre 2009.

Date de création et de mise en ligne de la fiche : 10-10-2008.

Les éléments d'informations et conseils qui y figurent sont d'ordre général et ne sont pas exhaustifs. Ils ne peuvent se substituer au diagnostic et aux conseils du pharmacien adaptés à la situation du patient. Le pharmacien est entièrement responsable de l'usage et des interprétations qu'il fait des informations qu'il consulte et des conseils qu'il en déduit ou des actes qu'il effectue. En conséquence, l'utilisateur des fiches s'interdit de mettre OCP et l'auteur en cause pour un litige qui serait né de l'exploitation de ces éléments d'information et conseils.

© OCP - 2010

INFORMATIONS DE PUBLICATION

Source : Médecin des Hôpitaux - Praticien Hospitalier ; Urgences médico-chirurgicales et judiciaires, SMUR; Hôtel-Dieu-Cochin (Paris); Université Paris Descartes

Créé le : 10/10/2008 | Mis à jour le : 18/03/2010